

CHARTRE DU GROUPEMENT POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE

PREAMBULE

Les différentes composantes de notre milieu de vie sont reliées entre elles, et toute action effectuée sur l'une retentit sur les autres : milieux marins, estuaires, cours d'eau, cultures, bocage, haies, landes, bois, forêts ... tout se tient.

Les différents domaines de l'économie et de l'organisation sociale dépendent les uns des autres de la même manière.

Basé principalement sur le profit immédiat et le gaspillage, notre système économique confond trop souvent « qualité de la vie » et « quantité de biens matériels consommés ». Cela incite à une destruction inconsidérée des ressources et des équilibres naturels.

Toute opération susceptible d'entraîner la dégradation du milieu naturel ne peut être engagée qu'après qu'il en aura été évalué scientifiquement, dès la conception du projet, les répercussions prévisibles, économiques et autres, compte tenu des dispositions prises, pour en rendre tolérable l'impact si la réalisation en a été décidée.

En résumé : pas d'aménagement sans souci permanent de protéger le milieu. Pas d'exploitation sans préservation à long terme du capital biologique et des ressources naturelles ...

PAS DE PROGRES SANS PROTECTION DE LA NATURE.

MILIEU MARIN ET LITTORAL

La mer ne doit plus être considérée par les particuliers, les collectivités, les industriels, les pétroliers ... comme une poubelle sans fond et un exutoire facile pour tous leurs déchets.

Il est urgent, en particulier, de limiter la pollution du milieu marin par les hydrocarbures et par les déchets radioactifs.

Les dégazages volontaires sont inadmissibles, de même que les pollutions quotidiennes constituées par les vidanges d'huile-moteur, l'emploi de certaines peintures ... Les accidents de type « marée noire » sont à prévenir par des normes de sécurité strictes, l'interdiction et le boycott économique des pavillons de complaisance ...

Le domaine maritime est et doit rester inaliénable : toute extension artificielle du domaine terrestre par décharge ou remblai doit être refusée et combattue, à plus forte raison si elle a lieu sur marais côtier ou en fond de baie.

Un schéma global d'aménagement et d'utilisation du domaine maritime est nécessaire pour l'ensemble du département. Le développement des ports de plaisance « lourds » n'est pas souhaitable : ils sont coûteux pour les particuliers, non rentables pour les collectivités et source de dégradation du milieu environnant. Plusieurs aménagements portuaires « légers » sont à rechercher de préférence à un seul grand complexe portuaire et industriel, vu les caractéristiques de notre littoral.

Le principe du « tiers naturel » et de l'urbanisation perpendiculaire au rivage doit être partout respecté. Tenter de protéger par des enrochements certaines parties du littoral en recul ou en mouvement est un procédé coûteux, souvent peu esthétique, et dans tous les cas inefficace à long terme : il faut composer avec la mer au lieu de s'y opposer.

Un réseau de réserves naturelles doit se développer sur le littoral pour une protection efficace et une mise en valeur des dunes, anses, lagunes, falaises rocheuses, landes littorales les plus

intéressantes. Dans ces réserves devront se mettre en place des structures d'animation et d'information appropriées à les valoriser tout en protégeant le milieu naturel.

MILIEU RURAL

La propagation des techniques de culture intensive ainsi que le développement des élevages concentrationnaires « hors-sol », en supplantant largement les méthodes traditionnelles de culture et d'élevage, ont profondément transformé le milieu rural et menacent dans certains cas :

- la structure et la fertilité des sols
- la pureté de la ressource en eau
- la qualité de la nourriture
- la survie de la faune et de la flore
- la stabilité écologique de la production agricole elle-même.

A cela s'ajoutent les dégâts causés par les travaux annexes au remembrement. Dans le but de limiter ces dégâts – parce qu'il n'est pas certain que les orientations actuelles ne soient pas remises en cause – parce que les différents rôles du bocage breton sont encore mal connus – remembrements, aménagements, et toute modification de l'état existant doivent se faire avec la plus grande prudence.

En ce qui concerne les zones humides et les rivières, sont à exclure les aménagements tels que :

- assèchement, drainage de marais et prairies humides
- création de plans d'eau et de barrages
- rectification des cours d'eau et dessouchage des berges
- comblement des vallées par dépôts d'ordures.

L'entretien des rivières doit se faire en respectant au maximum la vie sur les berges et sur le fond. Un cours d'eau doit d'autre part être géré comme une entité de la source à l'estuaire, dans le cadre de son bassin versant.

En ce qui concerne les zones boisées, il faut souhaiter la préservation des espèces locales et les reboisements en feuillus de préférence aux conifères.

Sont également souhaitables :

- la participation des collectivités à la gestion et à l'entretien des zones d'inculture telles que landes, zones humides, bois, dunes ...
- une aide accrue au tourisme vert par petites unités
- l'orientation vers des élevages de type artisanal avec en premier objectif la qualité de préférence au rendement
- une généralisation des techniques de culture écologiques.

Ainsi la prise en compte des considérations écologiques ne doit pas être envisagée comme un simple luxe facultatif mais comme le fondement même d'une agriculture viable à long terme.

Il y a lieu de remettre en cause en particulier : productivisme à outrance et course aux rendements. Cela en effet se traduit trop souvent par des excédents, des conditions de travail difficiles, une utilisation abusive d'énergie, d'engrais et de produits chimiques. A l'inverse, il y a lieu de promouvoir une agriculture plus autonome, dépendant le moins possible de produits d'importation, de l'emprise des trusts et des multinationales.

GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

La faune sauvage est un bien commun. Il est anormal que, trop souvent, chasseurs et pêcheurs monopolisent à leur profit la gestion d'un patrimoine naturel qui appartient à tous.

S'il est exact que chasse et pêche puissent avoir un côté sportif, ce sont les motivations de ces sports (mises à mort, appropriation d'animaux) qui sont contestables. Sur les plans éthique et moral, il y aura toujours un fossé profond entre la nécessité de tuer pour se défendre, se nourrir et l'acte gratuit qui consiste à faire souffrir et à tuer par plaisir.

Les activités de chasse et de pêche ne sont tolérables que si chasseurs et pêcheurs savent se montrer respectueux de la faune sauvage et des droits des autres hommes.

La priorité doit être donnée dans les budgets à la conservation et à l'aménagement des milieux favorables à la faune sauvage préexistante. Les fonds consacrés au repeuplement dans des milieux par ailleurs déséquilibrés sont mal employés : au repeuplement artificiel doit se substituer une bonne organisation des territoires et du prélèvement.

La limitation des espèces qui posent problème aux activités humaines doit se faire après une étude scientifique sérieuse de la question et doit de toute façon être une opération nettement distincte de la chasse.

Il faut supprimer tout commerce de gibier vivant, mort ou transformé, l'existence de tels commerces ne pouvant qu'inciter à de multiples abus. De même la profession de taxidermiste est à réglementer et à contrôler pour éviter les destructions dans le seul but de récupérer les dépouilles.

Dans les structures de gestion de la faune sauvage qui se mettent en place, il faut exiger que scientifiques, protecteurs, chasseurs et non-chasseurs, pêcheurs et non-pêcheurs soient représentés à égalité à tous les niveaux (départemental, régional, national, européen).

Il faut cesser de considérer comme nuisibles certaines espèces en elles-mêmes : dans un milieu biologiquement équilibré, chaque espèce a un rôle à jouer et il n'y a pas d'espèce nuisible.

Certaines pratiques sont condamnables sur le plan biologique comme sur le plan éthique : chasse de nuit au gabion, tenderies ..., capture de poissons géniteurs au cours de leur remontée vers les frayères ...par exemple. De telles pratiques doivent absolument disparaître.

La détention en captivité d'animaux dans des cirques ou des zoos et le commerce qui en découle sont également condamnables. Certes, des animaux s'y reproduisent. Il est rare cependant qu'ils soient réadaptables, le cas échéant, dans leur milieu d'origine : donc prétendre par ce moyen sauver des espèces en voie de disparition est le plus souvent tout à fait illusoire. Par contre le système, à cause des trafics d'animaux qu'il encourage, a joué et joue encore un rôle non négligeable dans l'extinction de certaines populations sur leur lieu d'origine.

Il appartient à chacun de se déterminer « en son âme et conscience » pour ce qui concerne les relations qu'il peut avoir avec la faune sauvage. En conséquence le GEPN ne se prononce pas pour ou contre la chasse, ni pour ou contre la pêche, mais il est du devoir de tout adhérent de se prononcer nettement contre les excès ou les carences des statuts en vigueur et des pratiques actuelles.

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les coûts résultant de l'aménagement du territoire tel qu'il est pratiqué actuellement sont très élevés, et pourtant ils ne tiennent pas compte le plus souvent des éléments ci-dessous, difficilement chiffrables et cependant essentiels :

- écosystèmes détruits ou dénaturés
- besoins humains non satisfaits
- destruction de patrimoines culturels ou historiques
- dépérissement des centres villes, étalement anarchique des banlieues
- déplacements inutiles et pertes de temps ...

Le principe de l'habitat groupé, évitant le mitage des espaces ruraux, doit être une priorité. Les densités d'espaces constructibles, l'importance des structures d'accueil pour le tourisme, les installations d'industries ... doivent être calculées en fonction des ressources en eau, des possibilités d'élimination des déchets ... et non l'inverse.

En ville il faut prévoir des zones d'environnement protégé, des ceintures vertes périphériques, des pénétrantes vertes intra-urbaines, des espaces naturels publics. Il faut aussi envisager l'organisation de la ville en fonction des nécessités d'économie d'énergie : limitation de la taille des agglomérations, rapprochement habitat-travail, horaires aménagés et horaires à la carte si possible ...

Il faut assurer le transport des marchandises par les moyens les moins dommageables pour l'environnement, satisfaire en priorité les besoins de ceux qui utilisent les moyens de transport les plus simples, restreindre la circulation automobile dans les villes. Dans ce cadre, une diversification coordonnée des modes de transport et infrastructures correspondantes, une limitation des espaces routiers, un développement des « deux roues » ainsi que des zones piétonnes et des transports en commun sont à promouvoir.

La priorité doit être donnée aux transports ferroviaires sur les transports routiers : à égalité de tonnage transporté, les premiers sont moins polluants et dégradants que les seconds. Ils sont aussi moins énergivores et protègent mieux la sécurité (les accidents routiers étant nombreux et coûteux pour la collectivité : hôpitaux, assurances etc ...)

Il faut donner la priorité aux petits pays et zones rurales, développer les sentiers piétonniers et centres d'accueil, protéger par un classement systématique :

- les monuments historiques et préhistoriques
- les sites pittoresques
- les zones naturelles encore intactes (zones humides, roselières ...)

Dans la mesure où ils n'empêchent pas la spéculation et dans la mesure où ils sont facilement révisibles, les POS ne constituent pas toujours une protection efficace des milieux naturels. Il y a cependant lieu d'en surveiller l'élaboration et la mise en place, de même qu'il faut assurer entre les POS des communes voisines une indispensable corrélation.

RESSOURCES – ENERGIES – DECHETS – MODE DE CROISSANCE

Ceux qui affirment que le retour à l'énergie nucléaire est nécessaire le font en se basant sur une conception fondamentalement erronée de la politique énergétique qui confond coût et bénéfice en oubliant de considérer l'utilisation finale de l'énergie.

Les réactions thermonucléaires qui sont au cœur de l'actuel programme posent des problèmes majeurs et non résolus de proliférations des armes atomiques, de sécurité dans le traitement des déchets radioactifs, de contaminations accidentelles ... Ce sont autant de menaces pour la santé, la nature, l'environnement ...

Afin de parvenir à un futur non-nucléaire, à basse consommation d'énergie, le plus rapidement possible, toute construction de nouvelles centrales est à éviter (à plus forte raison s'il s'agit d'un surgénérateur).

Il y a lieu de promouvoir par ailleurs :

- une limitation des produits consommateurs d'énergie ainsi que des emballages non recyclables ni biodégradables (instauration de taxes ou interdiction d'emploi) ;
- un développement de la récupération et du recyclage des déchets depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon national ;
- le principe du retour à l'épuration individuelle en zone semi-rurale et en bord de mer et celui d'un assainissement centralisé pour les communes importantes (réseaux séparatifs et traitement tertiaire obligatoire) ;
- une remise en question des choix à monopole ou à dominante (tout pétrole ou tout nucléaire) en favorisant une diversification des sources d'énergie et des matières premières ;
- une priorité aux énergies et technologies douces dans tous les domaines (en particulier domestiques) où il est possible de les adapter : énergie solaire, éolienne, géothermie, biomasse ... ;
- la fabrication de produits durables et peu exigeants en énergie tant à la fabrication qu'à l'utilisation.

Il sera de plus en plus nécessaire d'adopter le principe d'une croissance réduite des besoins énergétiques au niveau national puis européen tout en favorisant des échanges économiques à bénéfices réciproques et égaux entre tous les pays de la planète.

Le plein emploi est compatible avec la prise en compte de meilleures conditions de vie et d'objectifs de qualité. Economie, environnement, santé seront de plus en plus liés, surtout dans une région comme la nôtre.

CONCLUSION

La place de l'écologie fondamentale et appliquée doit aller en augmentant au niveau de l'enseignement, de la recherche, de l'aménagement et de la gestion de notre patrimoine.

La protection de la nature et de l'environnement doit devenir l'affaire de tous par une libre circulation de l'information, par la participation des citoyens aux choix et aux décisions qui les concernent et par une sensibilisation accrue à la dimension collective de nos responsabilités à l'égard des générations futures.